

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE LE PERREY

**Département de l'Eure
Arrondissement de Bernay
27500**

Date de convocation : 24 mai 2022

Date d'affichage : 24 mai 2022

Nombre de Conseillers
En exercice : 19 - présents : 12 - votants : 13

SEANCE DU 2 JUIN 2022

L'An deux mil vingt-deux, **le deux juin** à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des associations sous la présidence de Monsieur Philippe MARIE, Maire.

Etaient présents :

MM. MARIE Philippe, CLOUET Joël, DESANAUX Henri, VARRON Franck, NUTTENS Maxime,
GUILLEMARD Aurélien, ROMAIN Florian, DESCHAMPS Yohann et TIHY Jean-Pierre;
Mmes EGRET Delphine, COTARD Aurélie et ROCHER-MUGLIONI Solange ;

Etaient absents :

M. Nicolas MINOUFLET et
Mmes CLUZEL Aurélie, Sophie QUÉRUEL, Laëtitia SOMMIER, Jocelyne BACHELEY, AZE-VASTEL
Laure et Danièle MARCAUD

Avait donné pouvoir :

Mme Jocelyne BACHELEY à Philippe MARIE

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance. **M. Florian ROMAIN**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

DÉLIBÉRATION N°021/2022 : MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN PRIVÉ POUR L'INSTALLATION D'UNE CITERNE SOUPLE DANS LE CADRE DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE AU PROFIT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme Bernard LASNON acceptent de mettre à disposition de la commune une partie de la parcelle cadastrée 607 ZC 125. La délimitation du terrain mis à disposition est représentée en vert sur le plan cadastral joint et correspond à une superficie approximative de 50 m².

Il convient de signer une convention avec les propriétaires afin de définir précisément les conditions de cette mise à disposition.

Le propriétaire donne son accord à la commune d'utiliser une portion de terrain, telle que définie ci-dessus. Cette autorisation est accordée exclusivement dans le cadre de l'installation d'une citerne souple de 30 m³ afin de permettre aux services de secours d'assurer la défense extérieure contre l'incendie lors d'interventions dans la limite des 200 m du PEI.

Ils autorisent le passage et le stationnement sur la parcelle cadastrée 607 ZC 125 sur laquelle se situe le point d'eau.

En contrepartie, la Commune doit s'engager à prendre en charge le coût des travaux d'installation de la citerne souple, le coût des travaux de sécurisation du site, le coût des

travaux d'entretien nécessaires pour garantir l'accessibilité et la signalisation du point d'eau et l'entretien les abords du point d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de la portion de terrain avec les propriétaires.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de faire en sorte que le point d'eau soit répertorié par le SDIS et qu'il soit inscrit sur le schéma communal de défense incendie.

DÉLIBÉRATION N°022/2022 : TRAVAUX DU SIEGE – BORNES SOLAIRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public avec l'installation de 5 bornes solaires.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

en section d'investissement: **5 400.00 €**

en section de fonctionnement: **0.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- **DIT** que la somme sera inscrite au Budget de l'exercice, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, fixe comme suit le montant des subventions allouées pour 2022 :

NOM DE L'ASSOCIATION	2022
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE FOURMETOT	240 €
COMITÉ D'ANIMATIONS ET DE LOISIRS	1 000 €
CLUB DU MUGUET	300 €
ANCIENS COMBATTANTS FOURMETOT ET ST OUEN DES CHAMPS	300 €
ANCIENS COMBATTANTS ST OUEN DES CHAMPS	100 €
CHARITÉ DE FOURMETOT	100 €
CHARITÉ DE ST OUEN DES CHAMPS	100 €
LA VIE DE BOELL'M	100 €
VELO CLUB DE PONT-AUDEMER	50 €
RECREA MOMES	100 €
ASSOCIATION DES SECRETAIRES DE MAIRIE ENTRE RISLE ET SEINE	100 €
ECOLE DE MUSIQUE VAL DE RISLE	50 €
AS COLLEGE LOUISE MICHEL	100 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	100 €
PREVENTION ROUTIERE	40 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS CIS DE PONT-AUDEMER	50 €

FCIC LE BEL AIR	200 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	300 €
ASMFC FOOT	200 €
ASFMC TENNIS	200 €
FONDATION DU PATRIMOINE	50 €
JUDO CLUB PONT-AUDEMER	100 €
SOUVENIR FRANÇAIS	20 €
VIE ET ESPOIR	50 €
TOTAL	3 950 €

Questions diverses :

1. Défense extérieure contre l'incendie : M. le Maire informe le Conseil qu'un projet de réhabilitation d'une mare située route du Chemin de Rouen pourrait être envisagé afin de créer un nouveau point de défense incendie. Un Rendez-vous devra être pris avec les propriétaires et le CIS de Pont-Audemer pour prévoir les travaux d'aménagement et l'entretien à y apporter.
2. Eclairage public : M. Yohann DESCHAMPS demande si un éclairage pourrait être prévu au niveau des abribus. M. le Maire se charge de voir la faisabilité avec le chargé de travaux du SIEGE 27.
3. Tarification des repas de cantine : M. le Maire informe le conseil que le SIVOS des Trois Cornets a délibéré le lundi 30 mai pour fixer le tarif des repas à 3,50 € à compter de la rentrée de septembre, dans un souci d'harmonisation des tarifs entre les deux cantines du territoire. M. le Maire propose que la Commune réfléchisse sur une éventuelle augmentation sur la cantine de Fourmetot afin de proposer le même prix sur les deux cantines. Une délibération sera prise lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.
4. Distributeur automatique de pizzas : M. le Maire expose qu'il a reçu une demande d'installation d'un second distributeur de pizzas KOMODO, cette fois, sur le parking de l'école des Trois Cornets. Le Conseil est favorable à cette idée.
5. Repas des Aînés : M. le Maire propose que le repas des Aînés soit organisé sur un week-end complet, au vu du nombre de participants potentiels (environ 350 personnes de plus de 65 ans). Le conseil retient le week-end des 15 et 16 octobre 2022. Le service pourrait être assuré par les jeunes de la commune. M. le Maire se charge de demander des devis aux traiteurs des environs.
6. Apéritif estival : M. le Maire propose d'organiser un apéritif estival sur l'espace de convivialité de Saint Thurien afin d'y rassembler la population. La date du 10 juillet 2022 est retenue. Il reste néanmoins toute la partie logistique à prévoir (trouver des tentes, tables et chaises).
7. Implantation de la Halle multi-activités : M. le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune a obtenu une subvention du fonds LEADER pour la création d'une halle multi-activités sur la Commune. Il convient de déterminer précisément le lieu d'implantation de cette halle. 3 sites ont été proposés :
 - Le terrain communal situé sur le lotissement, proche du bar-épicerie
 - Le terrain de sports situé entre l'école et la salle des associations

- Le terrain de la salle polyvalente

Après discussion et visite sur site, le conseil s'exprime comme suit :

Terrain près du bar	0
Terrain de sports	3
Terrain de la salle polyvalente	10

8. Réception des travaux sur la maison sinistrée de Saint Thurien : M. le Maire informe le Conseil qu'il a établi les procès-verbaux avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage le 2 mai dernier.

Les PV ont été émis avec réserve pour les lots démolition (reste du matériel de chantier sur le terrain) et plantation (il manque une vingtaine d'arbres). M. le Maire indique que des arbres ont également été volés sur le terrain. L'entreprise s'est engagée à les replanter courant novembre.